



9 mars 2011.

Lettre ouverte de l'ANCCLI et de son Comité Scientifique.

Comme tous les Français, les responsables de l'ANCCLI et les membres du Comité Scientifique de l'ANCCLI ont pris connaissance par la presse de l'incident de radioactivité niveau 2 survenu en région parisienne à Bondoufle (Essonne) et à Saint Maur des Fossés (Seine-et-Marne), incident déclaré en novembre 2010 et dont l'origine se situe au centre CEA de Valduc (Côte d'Or). Comme la plupart des citoyens, ils ont été interpellés par la survenue d'un tel évènement.

Faisons tout d'abord un rapide retour sur les faits.

Le CEA de Valduc, voulant améliorer les performances d'un appareil (optimisation en inactif du procédé de détritiation), s'est adressé à la société sous-traitante 2M-Process et lui a confié à cet effet un tamis moléculaire (un filtre). Ce tamis avait été classé neuf en 1996 suite à une erreur d'inventaire. Or il contenait de l'eau tritiée résiduelle (environ 0,01g soit 2 milliards de Bq de tritium en 2010) et se trouvait pour cette raison sur le site de Valduc entreposé en zone contrôlée. Quel que soit le mode de classement du matériel (par étiquette ou informatique), cette classification suppose une vérification avant sortie, non seulement de la zone mais du site lui-même. Or le tamis est sorti du site de Valduc sans contrôle et sans que la société 2M-Process, qui n'est pas classée comme travaillant dans le domaine nucléaire, soit informée de sa contamination. Le tritium a contaminé les locaux de la société sous-traitante à Bondoufle et à Saint Maur des Fossés, ainsi que les sites d'entreprises clientes.

C'est tout à fait fortuitement que la présence de tritium a été découverte : un salarié de 2M-Process intervenant sur le site du CEA Valduc a été contrôlé positif au tritium à sa sortie de Valduc le 29 octobre 2010. La présence de tritium au sein de l'entreprise a été confirmée et a fait l'objet d'une information des autorités de sûreté les 3 et 4 novembre 2010. Néanmoins, cette contamination perdurait depuis octobre 2009 (date du prêt de l'appareil) à Bondoufle et avril 2010 à Saint Maur des Fossés.

Cet évènement, classé par les autorités de sûreté civile et militaire au niveau 2 de l'échelle INES, témoigne de graves lacunes dans la gestion d'un matériel contaminé et soulève de nombreuses interrogations.

En conséquence, l'ANCCLI, et son Comité Scientifique demandent :

- ✓ à être précisément informés des causes et circonstances de l'évènement, ainsi que des procédures ayant permis la sortie d'un matériel entreposé en zone rouge, sans vérification de sa contamination éventuelle,
- ✓ à être tenu informés des suites données à cette affaire, tant au plan réglementaire (procédures de sortie, marquage des appareils, suivi des prêts de matériels, contrôle du respect des STE) que sanitaire (recherche d'éventuelles contaminations, évaluation des doses engagées et de leur impact sanitaire, suivi médical éventuel des salariés et des populations riveraines),
- ✓ à être précisément informés de l'ensemble des mesures prises pour aider la société 2M-Process sur ses sites de Bondoufle et de Saint Maur des Fossés ainsi que les autres entreprises concernées (reprise d'activité, indemnisation des entreprises, ...).

L'ANCCLI et son Comité Scientifique, conscients des responsabilités qui leur incombent en matière d'information et de conseil des CLI, souhaitent que réponses soient apportées sur l'ensemble de ces points, conformément à la loi sur la Transparence et la Sécurité en matière Nucléaire.